

REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ANIMATION

PRÉVENIR LA VIOLENCE OU DES SITUATIONS RESENTIES COMME VIOLENTES

Quelques **préconisations pour favoriser le principe de bienveillance**, règle d'or de notre action éducative :

→ Assurer un **cadre sécurisant** pour le groupe, pour chacun.e, propice à la confiance : dire ce que l'on fait faire ce que l'on dit, donner les repères dans le temps et dans l'espace... porter une attention particulière sur les temps off...

→ Valoriser **la relation** :

- Favoriser la communication,
- Mettre des mots sur les actes ; la parole peut éviter le passage à l'acte,
- Faire appel au non verbal: le théâtre, la musique, le dessin, la danse, etc., permet d'exprimer des sentiments, des tensions.

→ Favoriser les **activités physiques**, indispensables pour certains.es : se défouler pour évacuer l'angoisse, ...

→ Admettre le **droit à la colère**, au débordement... Mais donner les espaces possibles pour l'extérioriser en sécurité, être attentif aux les signes d'alerte.

→ Assurer **la justice** : parce que le sentiment d'être mal vu, mal considéré, trompé, bouc-émissaire, engendre la violence.

→ Assurer une **écoute active** : mieux comprendre ce qui est dit, le ressenti, reformuler ou aider à la reformulation, repérer les signes d'alerte.

→ Ne pas utiliser le même mode d'expression : la violence de la réponse engendre la spirale de la violence. Savoir **passer le relais** (repérer ses propres limites).

→ Utiliser **l'humour** bien dosé, plutôt qu'une réponse perçue comme blessante, humiliante.

→ Affirmer **le cadre** et le faire vivre : Loi, règles, droits

- Affirmer les limites,
- Rappeler, faire vivre la loi, à l'extrême la faire rappeler par les représentants officiels de la loi
- Être garant des règles, référent fiable (conformité entre discours et pratiques)

→ Pratiquer **le contrat** (expliqué et partagé); mettre en position de réussir ; c'est permettre mais dans un cadre.

Contrat non respecté = excuses, pardon, redonner sa chance... Réparation éventuelle. Si besoin d'une sanction, elle doit être éducative; individuelle, réparatrice; la sanction porte sur les actes pas sur la personne.

La sanction à 3 fonctions:

- Réconcilier le fautif avec lui même,
- Responsabiliser la personne,
- Faire un rappel à la loi et préserver le groupe,
- Permettre la justice, si préjudice à autrui ou matériel.